

Annonay

Tetra médical : des témoignages partagés à Lyon

Lors de l'assemblée générale de l'association Henri-Pézerat cette semaine, la situation de l'ex-laboratoire Tetra médical a été abordée.

L'assemblée générale de l'association Henri-Pézerat s'est déroulée du jeudi 6 au samedi 8 juin à Lyon. Cette association, notamment engagée sur la question de l'amiante, a « pour but de créer et de faire vivre un réseau d'échanges d'expérience et d'aide aux luttes sociales concernant la santé des personnes en lien avec le travail et l'environnement ».

Jeudi 6 juin après-midi, Annie Thébaud-Mony, présidente de l'association Henri-Pézerat et directrice de recherche honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), a abordé la situation de l'ex-laboratoire Tetra médical. À ses côtés figuraient plusieurs victimes de l'oxyde d'éthylène

ne utilisé dans l'entreprise comme stérilisateur jusqu'à sa liquidation en février 2022.

● « Une négligence coupable de l'entreprise »

« Nous avons écouté les témoignages de Cathy dont le cancer a été reconnu comme maladie professionnelle et de Sabine sur les problèmes de son enfant. Il y a aussi eu un joli récit d'Aurélie lu par Cathy dont le bébé a été opéré deux fois pour des malformations », rapporte Annie Thébaud-Mony. L'idée était à la fois de « partager l'expérience que vivent ces victimes » et que « les préjudices subis par elles et l'ensemble des salariés exposés soient reconnus par la justice via les différentes procédures en cours ».

En parallèle, elle confirme « une lutte longue » pour « arriver à l'interdiction de l'oxyde d'éthylène pour tous les procédés industriels ». Car en écho au calvaire des

ex-Tetra (maladies et anxiété), Annie Thébaud-Mony trouve « insupportable que ce soit interdit dans certains procédés, mais pas dans d'autres ».

Des produits toxiques ont été trouvés mardi 4 juin sur l'ex-site industriel de Marenton, soit plus de deux ans après sa fermeture, par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et des enquêteurs de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclasp). Sur ce récent rebondissement, Annie Thébaud-Mony constate « une négligence coupable de l'entreprise qui était censée rendre le site dépollué » mais aussi « une carence coupable des services publics qui n'ont rien fait avant les inspections nécessaires pour que cette situation qui fait désordre cesse ».

Deux procédures judiciaires sont en cours. Aux Prud'hommes, concernant la demande de reconnaissance du préjudice d'anxiété. En outre, une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Marseille, notamment pour mise en danger de la vie d'autrui.

● Etienne Gentil